

5. L'action de l'évêque Augustin contre le donatisme jusqu'à la conférence de Carthage du mois de juin 411

La séance d'aujourd'hui est dans le prolongement de la précédente où nous avons évoqué les toutes premières actions d'Augustin évêque contre le donatisme. Nous allons tenter de rendre compte de ce qui s'est passé jusqu'à la conférence de Carthage de juin 411, de laquelle les évêques donatistes sortirent vaincus, ce qui n'empêcha pas un certain nombre d'entre eux de résister, ni de mettre Augustin dans un certain malaise, tellement il aurait préféré convaincre plutôt que contraindre, et qui plus est avec l'appui du pouvoir impérial. Mais qui, en dehors de ce dernier, pouvait bien mettre un terme aux violences qui ensanglantaient l'Afrique ?

En réalité, l'unité n'était pas recherchée seulement par l'Église ni pour l'Église. Elle était aussi un enjeu pour le pouvoir impérial lui-même, depuis que Théodose avait fait du christianisme la religion officielle de l'empire et, donc, le principal ciment de son unité.

Nous allons donc plonger dans ces temps troublés de la fin du 4^e siècle et du début du 5^e, à une époque où le pouvoir impérial était partie prenante dans l'histoire de l'Église, dans la mesure où il en avait fait un élément essentiel de son propre fonctionnement. Et ce sera pour nous l'occasion de rencontrer la pensée d'Augustin dans des lettres ou des textes qu'il a pu écrire au cœur de son action, que ce soit à propos de l'unité de l'Église ou de l'engagement des fidèles laïcs dans le monde. Et nous verrons en quoi ces textes n'ont rien perdu de leur actualité.

1. Le pouvoir impérial et le donatisme, après la mort de Théodose

Rappelons que l'empereur Théodose meurt le 17 janvier 395, approximativement l'année où Augustin devient évêque. L'empire est partagé entre ses deux jeunes fils : Arcadius (18 ans) devient l'empereur de l'Orient, et Honorius (10 ans), celui de l'Occident, sous la tutelle de Stilicon. Cette succession, sous la pression des barbares,¹ qui revendiquent leur place dans l'empire, est l'occasion d'un nouveau soulèvement africain, conduit par Gildon.

En fait, cette nouvelle révolte africaine a commencé en 388, l'année de la victoire de Théodose sur l'usurpateur Maxime, et du retour d'Augustin en Afrique. Gildon était alors « comte d'Afrique » – le chef de l'armée – titre qu'il avait reçu pour avoir aidé les Romains à vaincre son frère Firmus en 375, quand il s'était révolté contre Rome. Mais, lui-même, en 388, avait profité de la faiblesse du pouvoir impérial en lutte contre l'usurpateur Maxime pour reprendre à son compte le rêve de son frère, celui de fonder un royaume numide, indépendant de Rome, uniquement, semble-t-il, par ambition personnelle. Allié à Arcadius, l'empereur d'Orient, contre Honorius, il finit par organiser un blocus pour priver l'Italie du blé africain, ce qui amena le Sénat et le régent Stilicon à le déclarer « ennemi public » (*hostis publicus*) et, au printemps 398, à envoyer contre lui une armée qui battit ses 70 000 hommes aux confins actuels de la Tunisie et de l'Algérie. Gildon tenta de fuir par la mer, mais capturé, il fut exécuté, ou mit fin à ses jours, en juillet 398.

Si nous évoquons cette révolte, c'est qu'elle fit de Gildon « l'allié objectif » des donatistes et des circoncellions. Pendant une dizaine d'années, ils montèrent en puissance, surtout en Numidie, conduits par le sinistre Optat, évêque donatiste de Thamugadi (Timgad), dont Augustin écrira qu'il fut « pendant dix ans, le gémissement de l'Afrique »². C'est pourquoi la défaite de Gildon, qui entraîna celle du « gildonien Optat », fut un immense soulagement pour tous les catholiques.

A- La mauvaise volonté de l'administration locale à appliquer la loi de l'empire

Rappelons que, durant le règne de Théodose (379-395), la répression s'était durcie contre les « hérétiques » et contre les païens. Les mesures prises contre eux, depuis Constantin, avaient

¹ C'est en raison de cette pression barbare que la cour impériale sera transférée, en 404, de Milan à Ravenne.

² *Contre la Lettre de Parmenianus*, II, 4 : « le gildonien Optat, pendant dix ans le gémissement de toute l'Afrique ».

été maintenues : en particulier, pour ce qui est du donatisme, l'interdiction faite aux évêques de rebaptiser, sous peine de déposition (373), et la confiscation de leurs lieux de réunions (376)...

Mais ces lois, qui faisaient suite à la répression « des temps macariens » (343-348), ne furent jamais vraiment appliquées en Afrique, en raison de la complexité du contexte politique.

Tel fut le cas, un peu plus tard, du fameux décret de Théodose du 15 juin 392, qui frappait les hérétiques d'une amende de dix livres d'or – une somme considérable et qui aurait dû avoir un effet dissuasif. En fait, d'un point de vue théologique, le donatisme n'était pas une « hérésie », mais un schisme, comme l'avait finement remarqué l'évêque Optat de Milève à l'adresse de Parmenianus, le chef de l'Église donatiste de 362 à 391, probablement pour le convaincre de réintégrer l'unité catholique. Mais cet argument théologique était fragile et il sera d'ailleurs balayé par l'*Édit d'union* signé en 405 par Honorius, qui fera officiellement du donatisme une hérésie. Toutefois, la véritable raison de la non-application du décret de 392 était politique : elle tenait au fait que les fonctionnaires impériaux qui auraient dû l'appliquer n'en avaient aucune envie, comme nous l'avons vu avec Eusebius à Hippone : non seulement cela les aurait rendu impopulaires mais ils y risquaient leur vie.

Le cas d'Eusebius, le fonctionnaire d'Hippone, ne fut pas le seul et Augustin nous donne un autre exemple, celui de Seranus, d'abord en tant que Vicaire d'Afrique, représentant de l'empereur pour toutes les provinces exceptée la Proconsulaire, puis en tant que proconsul.

➤ **Le parti pris de Seranus en faveur des donatistes**

En 395, alors qu'il était Vicaire d'Afrique, Seranus refusa de recevoir la plainte des catholiques contre le sinistre Optat de Timgad, protégé par Gildon, alors que, aux termes de la loi du 15 juin 392, cet évêque particulièrement cruel envers eux, avec ses hommes armés, aurait dû payer l'amende des dix livres d'or³.

Même attitude du même Seranus, un peu plus tard, devenu proconsul, dans une affaire qui avait mis aux prises les deux factions du donatisme après le schisme de Maximianus contre Primianus (391/92). Salvius, le vieil évêque de Membressa, du parti maximianiste, avait été mis en demeure par Primianus de choisir entre rallier « le chœur des évêques de sa communion », ou abandonner son siège au profit de Restitutus. Devant le refus de Salvius de céder à ce chantage, on en appelle à Seranus. Le vieil évêque, persuadé que ses adversaires n'oseraient pas l'accuser d'hérésie alors qu'ils étaient eux-mêmes en infraction par rapport à la loi de l'Empire, se présente en toute confiance au tribunal du proconsul. Mais pour avoir bien vite à le regretter ! En effet, se fondant sur le principe que « les évêques doivent être jugés par des évêques » ainsi que sur la sanction prévue contre les dissidents par le concile de Bagai, dont on lui fait lecture, le proconsul se range du côté de la majorité des évêques présents, comme si, réunis autour de Primianus, ils représentaient la véritable Église, alors qu'au regard de la loi de l'empire, ils étaient tous dans le schisme !

Bien plus, estimant que Salvius allait être persécuté par les autres évêques, Seranus ne manque pas de lui conseiller de fuir, tout en lui citant la consigne donnée par le Seigneur : « *S'ils vous persécutent, fuyez* » (Mt 10, 23), remarque qu'Augustin ne manquera pas de commenter, quelques années plus tard, à l'adresse du grammairien donatiste, Cresconius⁴ :

Contre Cresconius IV, 58-59 : la mésaventure d'un évêque maximianiste

Tu vois certainement quelle image Salvius montra auprès des siens, celle du martyr et du confesseur, lui qui, après avoir été accusé par Restitutus, mérita d'entendre ces propos venant du proconsul, et cependant n'est-il pas considéré, non seulement par nous, mais également par vous comme un impie et un sacrilège ?

59. Cependant après que la sentence du proconsul fut connue des habitants d'Abitina, cette cité voisine que les vôtres avaient préféré choisir pour son procès, du fait que presque tous les habitants de Membressa étaient favorables à Salvius, ce que firent alors ces Abitiniens au vénérable vieillard, on n'ose pas le dire, et d'autant moins que les actes publics ne le relatent pas ;

³ Cf. S. Lancel, *Saint Augustin*, p. 389 qui renvoie au *Contre la Lettre de Pétilianus II*, 184.

⁴ *Contra Cresconius*, IV, 58-59, traité écrit après « l'édit d'union » signé par Honorius durant l'hiver 405.

mais on peut se fier aux témoignages de citoyens dont la mémoire est encore vive et voici ce que je me permets d'évoquer brièvement à partir ce que j'ai pu recueillir là-bas lors d'un voyage. En effet, contre la sentence du proconsul et en comptant sur la faveur qu'il tenait de la foule, Salvius avait tenté de résister par tous les moyens en vue de défendre son. Mais il était vaincu et, un jour, on s'empara de lui, non pour le conduire au juge, mais pour lui offrir une dérision de triomphe, en le promenant dans un accoutrement misérable dans tous les coins de la ville où la sentence avait été rendue : des gens se saisirent de ce vieillard, lui attachèrent autour du cou des chiens crevés et essayèrent de le faire danser, autant qu'il leur plut.

C'était, pour Augustin, une trop belle occasion pour dire à un donatiste qu'il ne suffit pas d'être persécuté pour être juste, et, à plus forte raison, pour devenir un martyr chrétien ! En effet, si Salvius a été persécuté d'une manière aussi ignoble par les donatistes de l'autre camp, il n'en était pas moins, comme eux, en infraction par rapport aux lois de l'empire et passible de la sanction prévue contre les hérétiques : l'amende des dix livres d'or.

Mais voilà comment les plus hautes autorités de l'Empire appliquaient les lois en Afrique !

Les choses auraient dû changer, en 405, avec l'*Édit d'union*, signé par Honorius, qui déclarait officiellement le donatisme comme hérésie : non seulement les hérétiques devaient payer la fameuse amende des dix livres d'or et connaître l'exil, mais une amende de vingt livres d'or attendait tous les magistrats qui refuseraient d'appliquer la sanction, non seulement les gouverneurs de provinces, mais les « défenseurs des cités »⁵.

Cette menace fut réitérée en 407 et en 409, avec, en 407, cette note d'accompagnement:

« L'obstination des donatistes — mais aussi la folie des païens — est attisée par la déplorable inaction des juges, la connivence des bureaux, le dédain des conseils locaux »⁶.

Mais, malgré ces deux rappels à l'ordre, qui marquaient bien la volonté de l'empereur d'en finir avec l'hérésie, les autorités locales persistaient à laisser les lois sans effets?

B. L'action d'Augustin auprès des riches propriétaires terriens

Augustin va tenter autre chose : en appeler aux grands propriétaires, catholiques ou même sympathisants catholiques, pour tenter d'attirer avec eux la population qui travaillait ou habitait sur leurs terres. Ces riches personnages se retrouvaient en effet, très souvent et par la force des choses, du côté du donatisme, non seulement par crainte des circoncellions, mais pour ne pas se retrouver coupés de leurs paysans. Les lettres d'Augustin à deux riches propriétaires de noblesse sénatoriale, Celer et Pammachius, éclairent bien cette situation et peuvent nous donner à penser au sujet de notre être chrétien dans le monde en résistance à l'esprit du monde.

➤ L'exemple de Celer, riche propriétaire du diocèse d'Hippone⁷

Nous le savons par la *Lettre 56* d'Augustin, Celer s'était d'abord laissé séduire par le donatisme, puis, au contact du nouvel évêque d'Hippone, dont relevait territorialement son domaine, il s'était rapproché de l'Église catholique où il s'efforçait d'approfondir sa foi, ce qui, pour Augustin, qui l'accompagnait dans sa démarche, ne pouvait pas aller sans une conversion effective dans la conduite de sa vie: il lui fallait passer de cette « fugitive vapeur, appelée vie humaine » à « l'éternelle vie promise avec le Christ et dans le Christ ».

Augustin obtint beaucoup, mais ce ne fut en fait qu'une réussite fragile, dans la mesure où, en 412, lorsque Spondeus, l'intendant de Celer, partira pour Carthage, Macrobe, le nouvel évêque donatiste d'Hippone, n'aura alors aucun mal à se faire rouvrir des chapelles sur ses terres.

L'incident est évoqué, dans la *Lettre 139*⁸ d'Augustin au tribun notaire Marcellin, l'homme chargé par l'empereur d'organiser la conférence de Carthage de 411 afin d'en finir avec le

⁵ Lancel S. Augustin, p. 389 qui fait référence au *Code Théodosien* XVI, 6, 4, §4. Ce code recueille les décisions impériales de 312 à 438, date de la publication du *Code*, sous le règne de Théodose II.

⁶ Code Théodosien XVI, 5,43. cf. XVI, 5,46

⁷ Cf. Lancel, *Saint Augustin*, p. 389-390, que nous développons. Les Lettres 56 et 57 furent écrites autour de 400.

⁸ Rappelons l'importance de cette lettre pour connaître les occupations d'Augustin au tournant des années 411 et 412 : entre autre, préparation d'un abrégé de la conférence de en juin 411, destiné à être affiché dans les églises, et

donatisme. La lettre qui énonce d'autres crimes, dont le meurtre d'un prêtre catholique, suit de peu le départ de Spondeus pour Carthage, puisqu'elle l'évoque :

Lettre 139,2, d'Augustin à Marcellin.

En ce moment, Macrobe, évêque donatiste, accompagné d'une bande de misérables des deux sexes, court çà et là dans les campagnes et s'est fait ouvrir des églises que la crainte [de la loi], autant que faire se peut, avait fermées. La présence de Spondeus, l'intendant de l'illustre Celer, que je t'ai recommandé et que je te recommande encore, avait réussi à freiner leur audace. Mais, maintenant qu'il est parti pour Carthage, Macrobe ouvre des églises dans ces terres et y réunit des gens. Avec Macrobe se trouve Donat, le diacre rebaptisé pendant qu'il était fermier de l'Église : c'est lui le principal responsable du meurtre de l'un de nos prêtres. Quels personnages de son espèce ne pourraient pas être avec cet évêque, alors qu'il supporte un tel diacre?

Ainsi, au début de l'année 412, seulement quelques mois après leur défaite à la conférence de Carthage du mois de juin précédent, les donatistes n'avaient toujours pas déposé les armes, puisque dans le diocèse d'Hippone, non seulement ils continuaient de rebaptiser les catholiques qui se ralliaient à eux, mais, comme nous l'avons dit, ils avaient osé tuer un prêtre catholique et en mutiler gravement un autre. Toutefois, tout en demandant l'action de la justice contre les coupables, Augustin ne manque pas de demander qu'on ne leur applique pas la peine de mort :

2. Quant à la peine qui doit suivre l'aveu de tels crimes, je demande, malgré leur énormité, que ce ne soit pas la mort; je le demande à la fois pour notre conscience et pour que l'on rende hommage à la mansuétude catholique. L'avantage que nous tirerons de pareils aveux, ce sera de montrer la douceur que garde l'Église catholique envers ses ennemis les plus acharnés. En face de telles atrocités, toute peine qui ne sera pas l'effusion du sang sera, en effet, considérée comme fort douce. Quelques-uns des nôtres, émus de ces cruautés, nous accuseront de faiblesse et de négligence; mais une fois passée l'émotion qui suit habituellement de telles affaires, on comprendra ce qu'il y a d'excellent dans notre conduite miséricordieuse, et l'on se réjouira alors de lire et de montrer ces mêmes Actes, ô mon illustre Seigneur, très cher et très désiré fils !

Si le proconsul, ou bien toi avec lui, prononcez la sentence contre les coupables et que lui, par hasard, persiste à vouloir les livrer au glaive, malgré sa qualité de chrétien et, pour autant que nous avons pu le remarquer, son peu de penchant pour de telles sévérités, si malgré tout vous en êtes réduits à cette nécessité, ordonnez que soient jointes aux Actes les lettres que j'ai estimé devoir adresser à chacun d'entre vous. J'entends souvent dire qu'il est au pouvoir du juge d'adoucir la sentence et de diminuer la peine prescrite par les lois. Si le proconsul ne tient pas compte de mes lettres, qu'il lui plaise au moins d'ordonner que les condamnés soient gardés en prison, et nous travaillerons alors à obtenir leur grâce de la clémence des empereurs. Car il ne faut pas que les souffrances des serviteurs de Dieu, qui doivent être glorifiées dans l'Église, ne soient déshonorées par l'effusion du sang de leurs ennemis.

Si Augustin est contre la peine de mort, c'est que l'important pour lui n'est pas d'éliminer le coupable, mais de l'amener à s'amender. Cependant, il importe ici de bien saisir la logique de sa position : si la souffrance du martyr chrétien est compensée, selon la justice des hommes, par l'exécution du coupable, la souffrance et la mort du martyr deviennent une mort et une souffrance comme les autres, alors que leur « gloire dans l'Église » vient de leur participation à la passion du Christ qui, lui, a pardonné à ses bourreaux et à ses accusateurs.

Donc, l'important est de montrer la miséricorde de la Mère Église, dont le but n'est pas de perdre les hommes, mais de les sauver, en les amenant à se convertir, ce qui, il faut bien le dire, ne sera pas toujours d'une grande évidence dans l'histoire de l'Église durant les siècles à venir. On pense, bien sûr, à l'Inquisition, fondée par Innocent III en 1199, et qui prendra par la suite différentes formes selon les pays et nous avons bien du mal aujourd'hui à voir dans une telle institution la marque de la mission salvatrice de l'Église. Mais hors de tout anachronisme, il faut savoir qu'il fut un temps où, pour la majorité des gens, la vie de l'âme était plus importante que celle du corps - chose qui se dit encore aujourd'hui, mais de manière implicite et paradoxale, par tous les gens qui se suicident parce que, pour eux, la vie n'a plus de sens.

réponses aux questions de Marcellin à propos du baptême des petits enfants depuis qu'à l'automne 411, Célestius, le bouillant compagnon de Pélage, avait été condamné par le tribunal de l'évêque de Carthage et qu'un nouveau front venait de s'ouvrir, qui menaçait l'intégrité de la foi chrétienne, celui du pélagianisme.

Cela dit, il reste que, malgré ses excès bien évidemment regrettables et condamnables, surtout lorsqu'elle était mise au service d'une politique terrestre, l'inquisition, comme son nom d'indique, n'avait pas d'autre but que de « rechercher » les vrais coupables et d'épargner les innocents, et qu'il n'est pas juste d'attribuer à Augustin les cruautés qui ne manquent pas d'être évoquées de nos jours contre l'Église et le christianisme. En effet, même si pour lui, comme on peut le lire au tout début de cette *Lettre 139*, « là où manque la crainte de Dieu pour susciter le repentir, seule l'action de la justice peut ouvrir une brèche dans l'endurcissement des cœurs les plus cruels », il ne faut jamais oublier son refus de la peine de mort comme châtiment de hérésie. Pour lui, comme pour la théologie chrétienne, la crainte de Dieu, qui s'apprend, est d'un tout autre ordre que la peur du plus fort que soi : elle est reconnaissance de la sainteté, de la justice et de la bonté de Dieu – en un mot de ce qui, très précisément, nous conduit à l'appeler : « Père ». Et elle est également respect et amour de mes frères, ce qui n'exclut nullement la correction fraternelle, laquelle commence dès la petite enfance. En effet, il y a un temps pour apprendre à obéir et à distinguer entre le possible et l'impossible, un temps à ne pas négliger si l'on veut qu'un individu devienne un jour capable de se commander à lui-même et donc, de s'obéir.

Mais revenons au cas de Celer et à ce que lui écrivait Augustin, autour de l'année 400 :

Lettre 57 d'Augustin à Celer

D'après ce qu'on m'a affirmé, il y a dans ton domaine quelqu'un qui est ton ami et avec qui je désirerais m'entretenir; ménage-moi, je te prie cette rencontre, et tu seras grandement loué devant les hommes, avant d'être grandement récompensé auprès de Dieu. Déjà il m'avait fait dire par un certain Carus, notre intermédiaire entre toi et moi, qu'il ne le ferait pas par crainte de je ne sais quelle violence de la part des siens, mais que, protégé par toi dans ton domaine, il cesserait de les redouter : ce que tu ne dois pas aimer en lui, ce n'est pas la fermeté, mais l'opiniâtreté. En effet, s'il est honteux de changer de sentiment quand ce sentiment est vrai et droit; il est louable et utile de le faire, quand ce sentiment est insensé et nuisible. Car, si la fermeté empêche l'homme de se corrompre, l'opiniâtreté l'empêche de se corriger: il faut donc louer la première et se défaire de l'autre.

Ce dont témoigne cette lettre, c'est qu'il y a dans les terres de Celer des gens qui ont peur des donatistes et qui se rangent de leur côté. Alors que si la crainte humaine suscitée par les donatistes était neutralisée par l'autorité exercée par des intendants tels que Spondeus, les gens qui habitent et travaillent dans le domaine de Celer ne seraient pas tentés de devenir ou de redevenir, donatistes, mais, au contraire, resteraient fermement attachés à la foi catholique.

Cet exemple montre bien la fragilité de certaines adhésions au christianisme, quand elles ne tiennent qu'à l'espoir d'avantages matériels ou à la crainte de les perdre, ou pire, de perdre la vie. Quant à la fermeté, elle a besoin de s'enraciner en profondeur dans le fondement de la foi chrétienne c'est-à-dire dans la charité et la vie en Église, car, selon la logique de l'incarnation, la charité qui est la vie de Dieu passe aussi par la médiation des hommes.

➤ **La foi de Pammachius**

Cet enracinement dans la foi et dans la charité est manifeste dans le cas de Pammachius, comme en témoigne, avec un riche enseignement théologique, la lettre qu'Augustin lui adresse, avant 410. L'homme est l'ami de Jérôme et son correspondant à Rome. Par son mariage avec Pauline, il est le gendre de Paula qui fonda, avec Jérôme, un double monastère en Terre Sainte. Le sénateur Pammachius est donc un homme de foi et un fervent catholique. Quant à ses immenses domaines, ils se situent, non à Hippone, mais dans les plaines de Numidie centrale : un îlot catholique dans le bastion donatiste.

Lettre 58, d'Augustin à Pammachius, « son fils très cher dans les entrailles du Christ »

1.[...] Si chaque jour je voyais ton visage, je ne te connaîtrais pas mieux que je ne te connais après avoir vu, à travers la splendeur d'un seul acte de ta vie, ton homme intérieur, beau de paix et brillant de vérité; j'ai regardé et j'ai connu, j'ai connu et j'ai aimé; c'est à lui que je parle, à lui que j'écris, à cet ami bien-aimé qui, absent, s'est fait connaître de moi qui suis absent par le corps. Et pourtant nous étions déjà ensemble, nous vivions réunis sous un même chef; car, si tu n'avais pas pris racine dans sa charité, l'unité catholique ne te serait pas aussi chère, tu n'adresserais pas de tels discours à tes fermiers d'Afrique, établis au milieu de la Numidie consulaire, dans cette contrée

même d'où est née la fureur des donatistes ; tu n'aurais pas enflammé leurs âmes de cette ferveur qui les a fait s'attacher aussitôt à te suivre, pensant bien qu'un homme comme toi ne pouvait suivre un sentiment qu'après en avoir reconnu la vérité; tu ne les aurais pas remués au point de les faire marcher sous le même chef, malgré les longues distances qui les séparent de toi, et au point de les compter éternellement avec toi parmi les membres de Celui par les commandements de qui ils te servent pour un temps (Ep 6,5 ; 1P 2,18).

Par le mot « chef » (*caput*), il faut, bien sûr, entendre la Tête de l'Église, dont nous sommes les membres. Je trouve ce texte très émouvant : Augustin n'a sans doute jamais rencontré Pammachius, mais il a vu son homme intérieur à travers ses actes et en particulier, cette réussite étonnante au cœur d'une Numidie à majorité donatiste, et cela d'autant plus qu'il ne vit pas sur place et ne semble agir que par lettres et par ses intendants. Mais Augustin a rencontré l'âme de Pammachius et Pammachius a rencontré l'âme de ses intendants et de ses paysans, car si la force de la vérité, ou ce qui revient au même pour Augustin, la foi dans le Christ, n'était pas en eux, dans leur cœur, jamais ces hommes ne pourraient tenir dans un monde aussi hostile.

En effet, la crise donatiste est la mise en évidence de deux visions de l'Église, qui sont toujours d'actualité, comme en témoigne, non pas la diversité des Églises, qui devrait être une richesse, mais leur division. Car, que représente le donatisme, sinon une Église rassemblée *par des hommes*, à la manière des hommes, à partir d'une certaine idée de l'Église – une idéologie – et qui, de ce fait, ne peut pas être, parce que « refondée par les hommes », l'Église universelle telle qu'elle a été voulue par Jésus ? La vraie catholicité de l'Église encore aujourd'hui, ce n'est pas la fidélité au pape en tant que chef d'une Église particulière parmi d'autres Églises – et bien évidemment, pour nous « la meilleure » –, mais la fidélité à l'Église que le Christ a voulue et dont la nature est d'être répandue par tout l'univers et d'être réunie en un seul Corps, par des liens de communion ; non pas dans une attitude volontariste, comme on s'associerait d'une manière humaine autour d'un homme, mais pour répondre à ce que le Christ a voulu et qui se manifeste dans l'histoire à partir de la tradition apostolique et sur la foi de Pierre : non pas sur sa personne humaine, mais sur ce que signifie le personnage de Pierre.

En effet, selon la notice des *Révisions* (I, 21, 1) que nous avons lue au sujet du traité *Contre la lettre de l'hérétique Donat*, aujourd'hui perdu, et qu'il composa au temps de sa prêtrise, Augustin hésitait entre deux lectures : est-ce sur la personne de Pierre (*Petrus*) ou sur la pierre (*petra*) confessée par Pierre, qui n'est autre que le Christ, que Jésus a voulu construire son Église ? Il y a là deux lectures possibles et qui ne sont pas sans importance pour penser et réaliser, aujourd'hui, l'unité de l'Église.

Au temps d'Augustin, la division de l'Église, était réduite et, le plus souvent, le fait d'hérétiques, qui n'avaient pas bien compris son *Credo*. Mais le donatisme était un schisme, et, pour lui, l'occasion de crier la nécessité pour l'Église d'être et de rester une. Non seulement parce que c'est la volonté du Seigneur, mais aussi parce que, comme le dit Jésus dans sa prière en Jean 17, 21 : « *pour que le monde croie* ». Augustin ne peut pas supporter que l'Église du Christ soit divisée et divisée de l'intérieur, car les soldats, au pied de la croix, n'ont pas « déchiré » (en grec, *mè schizômèn auton*, on reconnaît le mot « schisme ») la tunique du Christ. Non, la division de l'Église n'est pas venue de l'extérieur, mais de l'intérieur, en raison de rivalités entre les hommes et surtout de leur manque de foi, ou plutôt de charité, car la charité, qui n'est rien d'autre que l'amour qui circule entre les Personnes divines, est le sang qui irrigue le Corps de l'Église.

Mais l'Église s'est développée parmi les hommes, par des hommes, et, si elle est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est peut-être bien qu'elle ne pouvait guère devenir autre chose. Cependant, aujourd'hui, quelle que soit leur confession, les chrétiens peuvent prendre conscience de l'urgence de revenir à l'unité, non pas par des compromis et en niant leurs différences, mais en revenant à Jésus et à ce qu'il a voulu en fondant son Église. Et cette Église, dans les premiers siècles, était en fait une communion d'Églises locales, sous la présidence discrète de l'évêque de Rome, présidence de charité auquel on pouvait avoir recours, mais non primatie de juridiction, comme ce fut le cas dans l'Église romaine, après l'écroulement de l'empire romain, dont elle seule pouvait en quelques sortes maintenir l'héritage. Et pourtant, c'est bien à partir de cette

unité qu'un moine du 11^e siècle, Raoul Glaber pouvait écrire : « On eu dit que le monde se secouait pour dépouiller sa vétusté et revêtait de toutes parts un blanc manteau d'églises »...

Pour revenir à la lettre d'Augustin à Pammachius, c'est en tant que membre du Corps du Christ que celui-ci est cher à Augustin. Qui, aujourd'hui, en dehors de Benoît XVI, oserait s'exprimer ainsi, non pas dans la langue de bois ecclésiastique, mais avec tout son cœur ? Toutefois, pour nous, le mot « chef » renvoie davantage à celui qui dirige, de l'extérieur et de manière autoritaire, qu'à la Tête, qui est solidaire de l'ensemble du Corps, ce qu'est précisément le Christ ne faisant qu'une seule chair avec son Église, mystère de notre foi :

2. [...] après avoir lu cette lettre, va au-delà par un voyage invisible, va par la pensée jusque dans mon cœur, et vois ce qui s'y passe pour toi ; la chambre de la charité s'ouvrira à l'œil de la charité, ce lieu que nous fermons aux frivoles agitations du siècle quand nous y adorons Dieu ; et tu y verras tous les délices de ma joie au sujet de ton œuvre si bonne que ma langue ne peut dire ni ma plume exprimer ; ces délices, chauds et brûlants, offerts en sacrifice de louanges à Celui par l'inspiration de qui tu as pu vouloir, et par l'aide de qui tu as pu réaliser, tout cela. *Grâce soit rendue à Dieu pour son ineffable don (2 Co 9,15) !*

Mais Augustin lance un projet :

3. O qu'il puisse y avoir beaucoup de sénateurs comme toi et pareillement fils de la sainte Église ! Comme nous désirons pour l'Afrique une œuvre comme la tienne, dont nous puissions nous réjouir ! Il y a péril à les exhorter, mais sécurité à te féliciter. Car il se pourrait bien qu'ils ne fassent rien ; et les ennemis de l'Église, comme s'ils nous avaient vaincus dans leur esprit, ne manqueraient pas de s'en servir pour séduire les faibles. Mais toi, tu as déjà agi, et tu as confondu ces ennemis de l'Église en délivrant les faibles. C'est pourquoi, il semble qu'il suffirait que tu lises toi-même cette lettre, dans la confiance de l'amitié, à ceux du sénat que tu sais chrétiens. Ils verront, à partir de ton action, que l'on peut faire en Afrique ce que peut-être ils remettent d'entreprendre parce qu'ils l'estiment impossible. Je n'ai rien voulu écrire sur les pièges que préparent les hérétiques dans leur cœur pervers, car j'ai ri du fait qu'il puisse pouvoir quelque chose sur une âme comme la tienne, et qui appartient au Christ. Cependant quand, dans la cause aussi importante qu'imprévisible du salut des hommes, quand tu entendras mes frères que je recommande grandement à ton Excellence, te demander ce à propos de quoi la Mère Catholique se réjouit par toi, ne les repousse pas, même si leur crainte est superflue.

Il n'y a rien de plus important que le salut des hommes puisque c'est en vue de ce salut que le Verbe s'est fait chair, mais la cause est « imprévisible » car est imprévisible la réponse de chacun à cette initiative divine quand il en aura connaissance. Tout ne dépend pas de nous puisque l'initiative vient de Dieu, et ne peut venir que de lui, mais, en raison de la liberté à la quelle il nous appelle, Dieu ne peut rien pour nous sans nous. Là est l'imprévisibilité de notre rédemption.

On voit par ailleurs quelle est l'intention d'Augustin, qui mise ici sur ce qu'on nommera, au 20^e siècle, « l'apostolat des laïcs » : Celer et Pammachius, et Pammachius mieux que Celer – en raison de sa foi plus profonde et plus profonde parce que plus ancienne – ont réussi en Afrique ce qu'aucun évêque ni aucun prêtre n'auraient pu faire. Grâce à leur foi, c'est-à-dire à leur enracinement dans l'Église, il ont réussi à faire reculer les donatistes et à les tenir en respect. Leur choix pour la *Catholica* n'est pas le fruit d'un calcul politique, car, dans le contexte incertain qui était alors celui de l'Afrique, ils auraient très bien pu, n'écouter que leur raison, ne rien faire pour l'unité de l'Église, car il était alors plus avantageux de miser sur le donatisme que sur l'Église catholique. C'est uniquement par foi et par amour du Christ que Pammachius et Celer se sont engagés pour la cause de l'unité.

D'autre part, ce n'est pas en sermonnant les sénateurs romains qu'Augustin espère les gagner à la foi catholique – foi qui implique la participation à la vie ecclésiale comme lieu de la charité – mais en misant sur l'exemple d'hommes comme Pammachius dont les actes montrent que la chose est possible. C'est par ce témoignage vivant que des sénateurs chrétiens, ou en voie de le devenir vraiment comme Celer, pourront se laisser convaincre, non seulement de la possibilité de résister à une pression comme celle des donatistes, mais que c'est bon pour l'Église et pour tous, puisque c'est suivre l'Esprit qui nous conduit à l'unité par le lien de la charité.

Voilà deux aspects de l'Église d'Afrique à la fin du 4^e siècle : d'une part, la complicité des magistrats avec les donatistes, dont ils redoutent la violence, en n'appliquant pas les lois de l'empire, et, d'autre part, quelques exemples de résistance de la part de quelques fidèles laïcs, rendus forts par la profondeur de leur foi et leur attachement à l'Église du Christ qui ne peut être que celle qui est répandue, ou doit se répandre, sur toute la terre.

2. Quelques tentatives d'Augustin et des évêques catholiques pour s'expliquer avec des donatistes

Nous avons vu comment Augustin, depuis sa prêtrise, avait par trois fois, tenté de nouer le dialogue avec des évêques donatistes en vue de les convaincre de revenir à la Mère Église : sa tentative, plusieurs fois ajournée, avec l'évêque voisin, Maximinus⁹ ; sa rencontre effective avec Fortunius, en compagnie d'Alypius, à l'occasion de leur voyage à Cirta pour y ordonner évêque leur ami Profuturus ; et enfin, au début de son épiscopat, sa rencontre renvoyée *sine die*, avec Proculianus, l'évêque donatiste d'Hippone qui finit par ne plus vouloir lire ses lettres¹⁰.

Notons deux autres tentatives.

➤ **Proposition d'Honoratus, évêque du parti de Donat (398)**

Vers 398, à Carthage, Augustin rencontre Honoratus, un évêque donatiste qui se dit disposé au débat et auquel il propose d'échanger par lettres afin que leurs propos respectifs ne soient ni oubliés ni déformés, une proposition qui se comprend d'autant mieux que son intention est de mettre son adversaire en face de ses propres contradictions. Nous avons le début de cet échange dans la *Lettre 49* qui ouvre le feu avec la question clef de l'universalité de l'Église de Donat.

Lettre 49, 2-3, d'Augustin à l'évêque donatiste Honoratus.

[...] [Paul] écrit aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Thessaloniciens, aux Colossiens. Saint Jean écrit aussi aux sept Églises dont il mentionne l'établissement dans ces régions, et dont le nombre sept représente, croyons-nous, l'Église universelle : Éphèse, Smyrne, Sardes, Philadelphie, Laodicée, Pergame, Thyatire (Ap 1,11). Il est évident que nous sommes aujourd'hui en communion avec toutes ces Églises, comme il est évident que vous ne communiquez pas avec ces Églises.

3. C'est pourquoi nous te demandons de ne pas craindre de nous répondre comment il a pu se faire que le Christ ait perdu son héritage répandu sur toute la terre, et qu'il l'ait retrouvé tout d'un coup chez les seuls Africains, et nulle part ailleurs. Et cependant l'Église catholique est aussi en Afrique, puisque Dieu a voulu et prédit qu'elle serait sur toute la terre. Votre parti, au contraire, qui porte le nom de Donat, n'est pas dans tous les lieux où ont retenti les écrits, les discours et les actions des apôtres. Cessez donc de dire que notre Église ne s'appelle pas catholique, mais « macarienne », comme vous la nommez ; tu dois savoir, ce qu'il est très facile de savoir, que dans toutes ces régions à partir desquelles l'Évangile du Christ s'est répandu, on ne connaît ni le nom de Donat ni le nom de Macaire. Alors que la vôtre s'appelle « le parti de Donat », ce que vous ne pouvez nier, d'autant moins qu'elle est désignée sous ce nom partout où se rencontrent des hommes de votre communion. Daigne donc nous répondre afin que nous sachions comment le Christ a pu perdre son Église à partir de toute la terre, et commencé à l'avoir seulement chez vous. À vous de monter tout cela ; quant à nous, il suffit à notre cause de voir que la prophétie et des saintes Écritures se sont accomplies sur toute la terre. Voilà ce que moi Augustin j'ai dicté, dans l'espoir de pouvoir un jour m'entretenir avec toi à ce sujet. Il me semble, en effet, qu'en raison de notre voisinage, nous pouvons traiter ces questions par lettres et sans tumulte, avec l'aide de Dieu, autant que cela s'avérera nécessaire.

On ne sait pas si cette lettre reçut une réponse, ni ce qu'il advint de cette correspondance.

➤ **L'affaire de l'évêque donatiste Crispinus de Calama**

L'année suivante, toujours à Carthage, Augustin rencontre Crispinus, l'évêque donatiste de Calama. On lui a dit qu'il était prêt à la discussion et qui déclare qu'il le veut bien. Comme avec Honoratus et pour les mêmes raisons, Augustin lui propose un échange par lettres.

⁹ On ne sait si le dialogue eut lieu, mais l'évêque deviendra catholique et évêque du *castellum Sinitense*. (Lancel p.247).

¹⁰ Autre contacts : Crispinus de Calama (L51) ; Emeritus de Césarée (L 87) ; Januarius 88) ; Macrobius (L 106)

Mais, peu de temps après leur rencontre, Crispinus révèle son vrai visage. Devenu propriétaire d'un ancien domaine impérial, le *fundus Mappaliensis*, par un bail emphytéotique, le voilà qui en rebaptise, sous la contrainte, tous ses habitants, ce qui le rend passible de l'amende des dix livres d'or au titre de la loi de 392. Mais Augustin, au lieu de porter plainte, lui propose une alternative : un débat contradictoire, devant ses paysans, et qui sera traduit en punique pour que ces derniers puissent comprendre. Le marché est exposé dans la *Lettre 66* qui commence par une comparaison entre la situation de Crispinus et celle de l'empereur dont la loi punit ceux qui réitérent le baptême ; puis Augustin passe au salut opéré par le Christ :

Lettre 66 d'Augustin à Crispinus

1 [...] Si tu compares les personnes, tu es propriétaire, lui est empereur; si tu compares les lieux, tu es le maître d'un fonds de terre, il est le maître d'un royaume; si tu compares les causes, lui veut que la division cesse, tu veux, toi, que l'unité soit divisée. Mais ce n'est pas de l'homme que nous voulons te faire peur, car nous pourrions t'obliger à payer les dix livres d'or, conformément à l'édit de l'empereur. Peut-être dirais-tu alors que tu ne peux pas payer ce à quoi sont condamnés les *rebaptiseurs*, toi qui dépenses pourtant beaucoup pour acheter ceux que tu rebaptises? [...] Mais comment peux-tu être sûr de ne pas perdre ce que tu crois avoir acheté en Afrique, toi qui dis que le Christ, après avoir perdu le monde entier, n'a pu garder que la seule Afrique?

2. Quoi de plus ? Si c'est de leur propre mouvement que les gens de Mappale sont passés dans la communion, qu'ils nous entendent tous les deux; on écrira ce que nous dirons et, l'on traduira en punique ce que nous aurons signé; après quoi, libres de toute contrainte, ils feront leur choix. Et à partir de ce que nous dirons, on verra bien si c'est la contrainte qui les retient dans l'erreur, ou si c'est de leur plein gré qu'ils s'attachent à la vérité.

S'ils ne comprennent pas ces choses, par quelle témérité as-tu fait changer de foi des gens qui n'y comprennent rien ? Et s'ils comprennent, qu'ils nous entendent tous les deux, comme je l'ai dit, et qu'ils fassent ensuite comme ils voudront. Et si tu penses que c'est forcés par leur maîtres que des gens sont passés de chez vous à chez nous, faisons la même chose avec eux : qu'ils nous entendent tous les deux, et qu'ils choisissent ensuite le parti qui leur plaira. Si tu refuses que l'on procède ainsi, qui pourra ne pas reconnaître que vous, donatistes, n'êtes pas sûrs de la vérité ? Mais il faut se garder de la colère de Dieu, ici et dans la vie future. Pour toutes ces choses, je t'adjure par le Christ de me répondre.

Ce texte est révélateur de la confiance d'Augustin dans la force de la vérité et sa puissance libératrice, comme de son refus d'user de la contrainte pour amener les gens à entrer dans l'Église catholique, bien qu'elle soit, à ses yeux, le seul lieu où la foi d'un chrétien puisse se nourrir, non seulement de la Parole de Dieu, mais de la charité, signifiée par la communion avec l'Église universelle. Augustin est prêt à perdre des fidèles qui, en fait, n'en seraient pas vraiment, puisqu'ils ne le seraient que pour des raisons relevant de l'esprit du monde – crainte ou ambition – et non parce que la vérité de la foi chrétienne se serait imposée dans leur cœur.

Crispinus refusa la confrontation mais, du fait de la mansuétude de l'Église catholique, ne paya pas l'amende. Cependant l'affaire rebondit quelques années plus tard, après ce fameux concile du 25 août 403 à l'issue duquel les évêques catholiques décidèrent d'inviter officiellement, mais cette fois avec l'appui des autorités impériales locales, leurs homologues donatistes à une conférence. Aurélius fut délégué auprès du proconsul Septiminus, pour l'en informer et ce dernier ordonna aux magistrats municipaux de se mettre, dans chaque cité, au service de l'évêque catholique pour qu'il puisse notifier l'invitation à son collègue de l'Église adverse, le Vicaire d'Afrique devant promulguer la même mesure hors de la Proconsulaire.

Le ton de la réponse donatiste fut donné par Primianus, le primat donatiste de Carthage : « *Il ne serait pas digne pour les fils des martyrs de se réunir avec les descendants des apostats* »¹¹. Il convoqua à son tour un concile pour dénoncer la collusion des « apostats » – les évêques du camp adverse – avec l'administration impériale et, en dépit du désir exprimé par de nombreux fidèles donatistes qui attendaient cette conférence pour pouvoir « distinguer la vérité de l'erreur et savoir à quoi s'attacher », le mot d'ordre fut donné par Primianus de refuser tout dialogue.

¹¹ Cf. Résumé de conférence de Carthage, III, 4

Comme huit ans plus tôt, Proculeianus refusa de nouveau la confrontation avec Augustin, de même que Crispinus refusa l'invitation de Possidius, le nouvel évêque catholique de Calama. Et c'est dans ce contexte que cet ami d'Augustin vécut une bien fâcheuse mésaventure.

Un jour qu'il visitait son diocèse, il faillit tomber dans une embuscade que lui avait tendue Crispinus, un prêtre donatiste qui portait le même nom que son évêque. Alerté à temps, Possidius changea d'itinéraire et se réfugia dans un domaine où il pensait être en sécurité, ne serait-ce qu'en raison du nombre de témoins qui s'y trouvaient. Mais il n'échappa pas à la vindicte du prêtre Crispinus, qui ne supportait pas qu'il ait pu rire de l'embarras de son évêque dans ses citations de l'Écriture. C'est ce qu'Augustin racontera vers 405-406 :

Contre le grammairien donatiste Cresconius, III, 51

La maison dans laquelle Possidius et les siens s'étaient enfermés fut aussitôt cernée d'hommes armés, fermée avec des pierres, entourée de flammes, n'offrant plus aucune issue. Quant aux gens qui étaient là, ils saisirent rapidement le danger qui les menaçait, si le crime qui s'annonçait venait à s'accomplir ; aussi se mirent-ils à implorer la pitié de celui qu'ils n'osaient offenser en lui résistant; c'était à peine s'ils essayèrent d'éteindre les flammes qui s'approchaient de plus en plus. Mais Crispinus n'en continuait pas moins sa lutte avec acharnement ; bientôt la porte céda sous la violence des coups; l'ennemi envahit la maison, tua d'abord les animaux qui se trouvaient dans la partie inférieure du bâtiment, puis, s'emparant de l'évêque qu'ils trouvèrent à l'étage, ils le précipitèrent du haut en bas, après l'avoir meurtri de coups, de blessures et d'outrages. Les choses en vinrent au point que c'est Crispinus lui-même qui intercèda en sa faveur, comme s'il eût été fléchi par les prières de ceux qu'il méprisait souverainement dans sa colère, mais dont il redoutait qu'ils ne témoignent de son crime.

Quand ces faits arrivent à la connaissance des gens de Calama, on se demande quelle punition l'évêque Crispinus va infliger à son prêtre. Mais rien ne se passe, ce qui amène l'évêque, complice de tels actes, à comparaître une nouvelle fois devant le proconsul de Carthage. Là, il nie tout en bloc, mais, confondu par Possidius, il finit par être condamné à l'amende des dix livres d'or. Cependant, toujours au nom de la mansuétude catholique, Possidius intercède pour que la sentence ne lui soit pas appliquée – occasion pour Augustin de commenter ainsi la chose à son destinataire donatiste : « *les lois ne manquaient pas, mais elles étaient pour ainsi dire dormantes entre nos mains* »¹². En effet, en dehors du fait que l'honneur des martyrs auraient été terni par la sanction imposée au criminel, Augustin ne voulait pas que les gens viennent à son Église par contrainte, mais par conviction : uniquement par adhésion au message du Christ tel qu'on peut le trouver encore aujourd'hui dans son Église répandue sur toute la terre.

Crispinus n'en resta pas là : il fit appel du jugement du proconsul à l'empereur Honorius, mais il fut débouté par un décret en date du 8 décembre 405. Il lui devenait donc impossible de « s'acheter » sa couronne de martyr pour dix livres d'or, puisque les évêques catholiques intervinrent encore pour que cette sanction lui soit épargnée ! Ce qui fut l'occasion pour Augustin d'énoncer un autre principe au donatiste Cresconius : « *ce n'est pas la peine qui fait le martyr du Christ, c'est la cause* »¹³. Et celle de Crispinus était détestable¹⁴.

Possidius ne fut, hélas, pas le seul évêque catholique à subir les conséquences de la réaction donatiste aux initiatives catholiques en vue de les convaincre de revenir à l'unité. Le même livre III du *Contra Cresconium*, qui date de 406-407, raconte les malheurs de Servus Dei, évêque de Thubursicu Bure. Accompagné de son père, un vieux prêtre catholique qui y perdit la vie, il fut lui-même grièvement blessé alors qu'il attendait l'arbitrage du proconsul au sujet d'un bien d'église injustement annexé par les donatistes. Et un malheur analogue attendait également Maximianus¹⁵, l'évêque catholique de Bagaï, qui était passé du donatisme au catholicisme et dont on peut se demander par quel miracle il échappa à la mort. Le récit qu'en fait Augustin à

¹² *Contra Cresconium* III, 51

¹³ *Christi martyrem non facit poena sed causa* in *Contra Cresconium* III, 51, ainsi que dans la *Lettre 89,2* à Festus, riche propriétaire Catholique qui ne savait comment convertir ses fermiers et paysans donatistes ; et la *Lettre 108, 14* à Macrobius, évêque donatiste d'Hippone qui avait succédé à Proculeianus.

¹⁴ C'est la conclusion de S. Lancel (*Saint Augustin*, p. 406) à qui nous avons emprunté le résumé de cette affaire.

¹⁵ À ne pas confondre avec le rival de Primianus, à l'origine du schisme dans le schisme auquel il a donné son nom.

Cresconius dit bien de quelle violence et de quel acharnement étaient capables les hommes armés des donatistes, plusieurs années après la disparition du sinistre « gildonien Optat » :

Contre Cresconius III, 47

Poursuivi par ses ennemis, il s'était réfugié sous l'autel de la basilique; cet autel fut brisé sur son corps; le bois, les cordes, le fer, tout fut employé pour le meurtrir, son sang coula en grande abondance. Il avait reçu à l'aine une large blessure, des flots de sang noir en jaillissaient; et il fût mort immédiatement, si leur cruauté n'avait pas été rendue inutile par la mystérieuse (*occultam*) miséricorde de Dieu. En effet, pendant qu'on le traînait ainsi à demi mort et dépouillé de ses vêtements, la plaie se trouva secrètement fermée par la poussière du chemin. Bientôt les nôtres le recueillirent dans leurs bras, mais ses bourreaux se précipitent de nouveau pour tenter un dernier effort; ils le frappent avec une rage satanique, et pendant la nuit le précipitent du sommet d'une tour; il tombe alors sur un tas de fumier, sans connaissance et n'ayant plus qu'un souffle de vie. Un pauvre voyageur ayant besoin de se soulager se retira en cet endroit et l'aperçut. Il le reconnut pendant que tout ému il revenait vers sa femme que la pudeur avait retenue sur la route et qui portait une lanterne. Alors, tous les deux le transportèrent dans leur maison, soit par compassion, soit dans l'espoir d'une quelconque récompense, avec l'intention de le rendre aux nôtres, soit vivant soit mort. Que dirai-je encore? Il guérit comme par miracle, il survécut et l'on compte sur son corps plus de cicatrices qu'il n'a de membres. Le bruit parvint au-delà des mers que cet évêque avait été tué par les vôtres, et la nouvelle de tant de barbarie et de cruauté avait pénétré tous les cœurs de l'horreur la plus profonde. Bientôt il suivit [ce bruit] en personne, et la vue de ses plaies récemment cicatrisées, repoussèrent l'idée qu'il s'agissait d'un mensonge ; en effet, il était tellement difficile, à le voir, de le croire encore vivant, qu'il n'était pas surprenant que la renommée ait pu le faire passer pour mort. Là-bas, il rencontra son collègue de Thubursicum, dont j'ai parlé auparavant et quelques autres qui, eux aussi, avaient été persécutés à peu près de la même manière, sans qu'il leur fût possible de retourner dans leur patrie et, parce que la preuve était ainsi faite que la fureur de vos circoncellions se mettait entièrement au service de vos clercs pour commettre les crimes les plus odieux, une immense haine s'alluma contre vous, si bien que furent ressorties toutes ces anciennes lois édictées contre vous et qu'on en formula de nouvelles. Je ne nie pas la sévérité de ces lois; mais, si on la rapproche de votre cruauté toujours croissante, cette sévérité devrait s'appeler de la douceur. En effet, la mansuétude catholique se réclame tellement du pouvoir qu'elle a reçu de ces lois pour punir l'inhumanité hérétique qu'au contraire, après nous en avoir menacé ouvertement, voilà que cette dernière se déchaîne contre nous de manière encore plus folle, en meurtres, rapines, incendies, et vos pratiques destinées à rendre aveugle.

Bref, tous ceux qui passaient du donatisme au catholicisme étaient encore plus menacés que les catholiques, avec, en dehors de toutes les violences possibles celle, bien cruelle, d'être rendu aveugle par un mélange de chaux et de vinaigre dont les circoncellions étaient coutumiers.

Mais, à partir de ces exemples de cruautés et des preuves vivantes que constituaient les cicatrices et les mutilations des victimes des donatistes qui avaient passé la mer, on comprend l'appel au secours lancé à l'empereur par le concile de Carthage de juin 404 et son envoi de deux délégués à Rome pour demander que soit assurée la sécurité des personnes, ne serait-ce que par l'application des sanctions prévues par les lois de Théodose. D'autant que de ces appels à l'empereur les donatistes, même en tort, ne s'en étaient guère privés.

3. L'appel des catholiques à l'empereur

➤ L'édit d'union de 405

C'est en réponse à cette demande de l'épiscopat catholique africain et à ce déchaînement de violence de la part des donatistes, que l'empereur Honorius signe « l'édit d'union » qui sera connu en Afrique début 405 : ordre était donné au proconsul Diotime d'afficher les décrets par lesquels le donatisme devait être assimilé à une hérésie et sanctionné comme tel. Non seulement il fallait appliquer l'amende des livres d'or, mais les évêques et les prêtres donatistes devaient être condamnés à l'exil¹⁶, et leurs lieux de culte confisqués donnés catholiques.

¹⁶ Cf. Contra Cresc III, 51 ; Lettre 185, 26 à Boniface

A Carthage, l'unité est rétablie dès le début de l'été 405, au point que le concile général du 23 août 405 envoie des clercs à Rome pour remercier les autorités impériales, en même temps que des lettres aux gouverneurs des provinces d'Afrique leur demandant de faire en sorte que l'édit soit appliqué, également chez eux, au plus vite. En réalité, la situation de Carthage fut relativement exceptionnelle, car, ailleurs, les affaires traînaient, et en particulier à Hippone où, en raison de la résistance de Proculianus, il faudra plus de deux ans pour que la loi soit appliquée.

Bref, si comme le résume Serge Lancel, « Honorius avait vraiment signé l'arrêt de mort légal du donatisme »¹⁷, ce n'était encore que dans la loi et non dans les faits.

En effet, les donatistes ne s'avouent toujours pas vaincus. Début 406, une délégation conduite par Primianus en personne et dont fait partie l'évêque Maximinus, le voisin avec lequel le prêtre Augustin avait vainement tenté d'organiser une conférence, se rend en Italie, à la cour de Ravenne. Curieusement, les évêques de la délégation, ayant aperçu l'évêque catholique Valentinus demande de le rencontrer. Mais ce dernier, qui se trouve là pour une tout autre raison et qui n'a reçu aucun mandat de ses collègues africains, se garde bien de se plier à cette demande et se dérobe. De son côté, le préfet du prétoire, qui reçoit la délégation, déclare ne pouvoir juger que selon les lois en vigueur, et que ces lois ne peuvent lui permettre que de les condamner. Il ne peut donc rien faire pour eux si ce n'est les renvoyer à l'empereur « qui est au dessus de la loi et qui a la pouvoir d'en faire d'autres »¹⁸. Bref, la démarche des donatistes est un échec et même une imprudence, car les catholiques n'auront par la suite aucun scrupule à leur rappeler cette démarche conduite par des gens en infraction aux lois de l'empire.

Il faut noter ici que cet édit d'union de 405 marque une rupture. C'est ainsi que, le 13 juin 407, le concile général de Carthage, en fera un critère de discrimination : les évêques donatistes devenus catholiques avant la connaissance de cet édit conserveront la direction pastorale de leurs fidèles et leurs lieux de culte, alors que les autres devront passer, avec leurs fidèles et leurs biens, sous la houlette de l'évêque catholique du lieu ou celui d'un diocèse voisin, perdant ainsi leur titre d'évêque.

C'est ainsi que Maximinus, le voisin d'Augustin, qui se rallia au catholicisme seulement après son retour de Ravenne, se vit confier le petit évêché du *castellum Sinitense* dans le territoire d'Hippone, mais nous avons les traces d'une visite pastorale qu'il fit avec Augustin et au cours de laquelle il fut invité à prêcher. Cependant son ralliement à la *Catholica* lui attira la vindicte de ses anciens amis qui, un peu partout, faisaient retentir cette menace : « *Quiconque entrera en relation avec Maximinus verra sa maison incendiée* »¹⁹.

Il faut dire qu'à Hippone, la résistance donatiste était particulièrement forte puisque, comme nous pouvons le lire dans une homélie sur la *Première lettre de saint Jean*, prononcée durant la Semaine sainte 407, il y avait toujours « deux autels » :

Homélie sur la Première épître de saint Jean, III, 7

[...] Voilà qu'ils sont sortis de nous et sont devenus donatistes. [...] Si nous ne sortons pas les uns des autres, nous sommes dans l'unité. Si nous sommes dans l'unité, que font dans cette ville deux autels ? Que font ces maisons divisées, ces époux divisés ? Que faire d'un lit commun et d'un Christ divisé ? Cette blessure nous engage à reconnaître ce qui est vrai.

Ou bien ce sont eux qui sont sortis de nous, ou bien c'est nous qui sommes sortis d'eux. Mais non, loin de notre pensée que ce soit nous ! Nous avons en effet le testament de l'héritage du Seigneur. Nous le lisons et c'est là que nous trouvons : *Je te donnerai toutes les nations en héritage et en possession les limites de la terre* (Ps 2, 8). Nous, nous gardons l'héritage du Christ ; eux, ne le gardent pas. Ils ne sont pas en communion avec le monde entier, ils ne sont pas en communion avec l'univers racheté par le sang du Seigneur. [...]

Ce texte, qui mériterait d'être commenté plus longuement, montre bien la passion d'Augustin pour l'unité de l'Église, dans des mots qui ont de quoi nous surprendre aujourd'hui. Mais il n'est pas dit que, dans les années qui viennent, et cela dépendra en grande partie du

¹⁷ Serge Lancel *Saint Augustin* p. 109

¹⁸ Cf. la *Lettre 88, 10* de la correspondance augustinienne, adressée par les clercs d'Hippone à Januarius (Janvier), évêque donatiste des Cases Noires en Numidie et doyen des évêques de sa province.

¹⁹ Cf. *Lettre 105, 4* et Lancel, *Saint Augustin* p. 412

nouveau pape, ce désir d'unité, en vue de laquelle l'Esprit Saint travaille l'Église, ne l'emporte pas sur ce qui continue et persiste à nous diviser, « autel contre autel ». Or parmi les choses qui continuent aujourd'hui à nous diviser, il y a sans doute et pour une part – car il ne faut pas négliger la résistance dans les autres Églises – le centralisme excessif de l'Église romaine dans laquelle peu de choses ont été faites, depuis Vatican II, pour donner leur autonomie aux conférences épiscopales, ce qui ferait tomber la principale raison de notre séparation d'avec les Églises orthodoxes qui, tout en se réclamant de l'Église des premiers siècles – communion d'Églises locales – ne veulent pas d'une unité de juridiction universelle alors que cette juridiction, ne peut relever tout au plus, que des patriarcats. Car, dans les premiers siècles, les conflits se résolvaient, tant bien que mal, au niveau local et non pas à Rome avec tous les jeux de pouvoirs et d'influences liés au principe que, ce n'est pas la peine de discuter, puisque « c'est Rome qui doit trancher ». Mais que reste-t-il alors de la vie dans l'Esprit au plan local ?

Ce que je trouve d'attachant aujourd'hui dans les textes d'Augustin, c'est leur enracinement dans une modalité d'Église qui n'est plus la nôtre. Il me semble que c'est de ce côté-là que l'Église romaine doit chercher et que si Benoît XVI est resté aussi attaché à Augustin, c'est qu'il sent bien que c'est seulement dans cette manière de « vivre en Église », conservée par l'orthodoxie, qu'il faut chercher le chemin de l'unité, ce que le concile a esquissé, mais de manière encore insuffisante, en soulignant l'importance de la collégialité des évêques.

Ce qui ne veut pas dire que le centralisme romain n'ait pas eu dans le passé que des effets négatifs relativement à la vocation de l'Église du Christ à devenir vraiment « catholique », c'est-à-dire universelle. D'où cette formule étonnante du concile : « l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique »²⁰, ce qui veut dire qu'elle ne lui est pas identique...

SG Si l'on enlève ce centralisme on peut très bien retomber dans ce que l'on a vu dans les premiers temps de l'Église, c'est-à-dire dans des rivalités de patriarcats... Sans instance au-dessus. Comment fait-on quand on a deux camps qui se déchirent ? Et on voit bien aujourd'hui la rivalité entre Moscou et Constantinople...

JM Tout à fait. Mais il y a dans l'Église catholique une tendance à ne pas résoudre les problèmes au niveau local en appelant tout de suite à l'instance supérieure. C'est à dire que les difficultés qui reposent souvent sur des malentendus, des méconnaissances, des jeux de pouvoir ou des ambitions personnelles - autant de choses qui ne peuvent trouver leur solution qu'au niveau local - sont renvoyées ailleurs, dispensant ainsi l'Église locale de chercher la solution, car le recours au verdict romain, ne peut suffire, de fait, à entrer dans une véritable réconciliation. Il est inévitable qu'il y ait des conflits, c'est humain, mais il est chrétien de travailler à les dépasser en s'en remettant sérieusement à l'Esprit Saint. Et ce recours commence par prendre le temps d'écouter les arguments de l'autre, qui est aussi mon frère dans la foi. Attendre la solution à nos conflits locaux d'un autre, qu'on cherche à mettre de son côté, c'est comme si on vidait l'Église locale de sa substance et de la puissance de réconciliation qu'elle a vocation d'être au milieu du monde. En effet, la vie de l'Église, celle qui lui vient de l'Esprit qui donne vie, c'est la charité. Or, la charité ne peut faire abstraction de la vérité qui ne peut nous venir qu'à travers un dialogue, parfois très laborieux entre les hommes, pour passer du malentendu et du conflit au véritable enjeu et à la manière de s'entendre à son sujet, de telle sorte que ce qui est essentiel soit préservé.

SG Il me semble qu'il n'y a pas toujours malentendu, comme par exemple avec les Lefebvristes : on a deux conceptions différentes bien marquées et incompatibles...

JM Il y a toujours un moment où il faut trancher et où une autorité doit imposer le silence pour que les gens puissent réfléchir et aussi commencer à écouter l'autre. Il y a un type de fonctionnement que la notion de « Peuple de Dieu » nous invite à modifier. Il faudrait que l'on se parle davantage au niveau local. Et souvent c'est difficile, parce qu'il y a de la part de certains prêtres la crainte tout à fait compréhensible de perdre

²⁰ *Lumen gentium* § 8 : « Cette Église comme société constituée et organisée en ce monde, subsiste dans l'Église catholique, gouvernée par le successeur de Pierre et les évêques qui sont en communion avec lui, bien que des éléments nombreux de sanctification et de vérité se trouvent hors de sa sphère, éléments qui, appartenant proprement par le don de Dieu à l'Église du Christ, portent par eux-mêmes à l'unité catholique ».

leur autorité, et du côté des fidèles des partis pris qui sont souvent plus de l'ordre d'une revendication syndicale, catégoriale - comme sur la place des femmes -, que de celui d'une recherche de fidélité au message du Christ. Il y a des choses qui, au nom d'une égalité légitimement revendiquée dans notre société, peuvent aller à l'encontre de la fidélité au message du Christ et surtout à l'idée que *ce ne sont pas les hommes qui fondent l'Église, mais le Christ qui la dirige par l'Esprit Saint*. Le Peuple de Dieu, c'est le peuple que Dieu s'est choisi, et non pas l'association des hommes et des femmes qui ont choisi Dieu. Nous n'avons pas à réinventer l'Église, mais à en vivre.

Voilà quelques réflexions à partir de ce qu'était l'Église au temps d'Augustin.

Donc, il faudra que le concile de Carthage de juin 407 fasse de nouveau appel à l'empereur pour demander que l'édit d'union de 405, soit vraiment appliqué dans toute l'Afrique aussi bien qu'à Carthage en 405. Ce à quoi l'empereur Honorius réagira le 15 novembre 407, par le rappel de l'édit de 405 et en ordonnant au préfet du prétoire que soient frappés dans leurs biens les païens et les hérétiques, et par conséquent, les donatistes.

➤ **23 août 408 mort de Stilicon.**

Son assassinat, commandé par Honorius, va remettre en cause le fragile équilibre qui se trouvait alors en faveur des catholiques. Les donatistes qui voyaient dans Stilicon, maître de l'empire durant la minorité d'Honorius, le principal inspirateur de sa politique religieuse et des lois promulguées contre eux, redressent la tête et vont jusqu'à faire courir le bruit d'un édit de tolérance. Cela suffit pour que certains entreprennent de se venger sur des évêques catholiques et en particulier sur les deux délégués qui avaient été envoyés à Ravenne par le concile de 404, Evodius d'Uzalis et Théasius de Memblone. Mais ils ne sont pas les seuls à être molestés et le 13 octobre 408, le concile de Carthage – le second réuni cette année-là – envoie une nouvelle délégation à Ravenne pour demander des sanctions à la fois contre les donatistes et contre les païens.

Nous avons un écho de cette situation dramatique dans la lettre qu'Augustin écrit, à la fin de l'année 408, à Olympius qui a remplacé son rival Stilicon, comme « maître des offices », une lettre qui double en quelque sorte la délégation d'évêques envoyée à Ravenne par le concile du 13 octobre. Augustin, qui sait qu'Olympius est « un véritable fils de l'Église », lui demande instamment de confirmer la législation antérieure contre les hérétiques :

Lettre 97, 2 d'Augustin à Olympius, successeur de Stilicon

Et voici que, l'Église étant gravement perturbée, plusieurs de mes saints frères et collègues sont partis, comme s'ils fuyaient, vers la très glorieuse cour impériale ; soit, tu les auras déjà vus, soit, tu auras reçu d'eux des lettres écrites de Rome à quelque occasion. Quant à moi je n'ai pas pu m'entretenir pour m'entendre avec eux avant leur départ, ni même te faire parvenir cette lettre par ce frère et collègue dans le sacerdoce qui, bien que nous soyons au milieu de l'hiver, a été contraint par la nécessité urgente de sauver l'un de ses concitoyen, d'entreprendre ce voyage. Je voulais saluer la charité que tu as dans le Christ Jésus Notre Seigneur, et l'inviter à redoubler de soins pour hâter ton bon office grâce auquel les ennemis de l'Église sauront que les lois publiées en Afrique, du vivant de Stilicon, pour briser les idoles et ramener les hérétiques, ont bien été établies par la volonté du très pieux et très fidèle empereur, alors qu'ils répandent mensongèrement le bruit, ou croient volontiers, que cela s'est fait à son insu ou malgré lui. Et c'est ainsi qu'ils excitent les ignorants et les déchaînent violemment et dangereusement contre nous.

En fait, la réponse d'Olympius – un catholique convaincu qui a réservé les charges au Palais aux seuls catholiques – a précédé la réception de cette lettre : son ordonnance du 24 novembre 408 prévoit la peine de mort pour les donatistes surpris à troubler les cérémonies catholiques.

Mais ce n'est pas tout : au début de l'année suivante, le 15 janvier 409, l'empereur demande au préfet du prétoire de lourdes peines contre les gouverneurs ou magistrats qui mettraient trop de lenteur à réprimer l'hérésie. Tel n'était cependant pas le cas du proconsul de Carthage, Donatus, qu'Augustin avait connu jeune homme et auquel il écrit pour lui demander avec insistance de ne pas appliquer dans toute sa rigueur l'ordonnance du 24 novembre 408. On y voit le souci d'Augustin d'obtenir, non pas la disparition, mais le repentir de ses adversaires :

Lettre 100, au proconsul Donatus

1. Je ne voudrais pas voir l'Église d'Afrique tristement obligée de recourir à la puissance terrestre; mais parce que, selon l'Apôtre, *toute puissance vient de Dieu*, (Rm13, 1), quand l'Église catholique notre mère est protégée par des fils aussi dévoués que vous, alors, sans aucun doute, *notre secours est dans le nom du Seigneur qui a fait le ciel et la terre* (Ps 120,2). Qui ne sent, en effet, quelle consolation Dieu nous envoie dans ces grandes calamités, lorsqu'un homme tel que toi et qui aime le nom du Christ, est élevé aux honneurs proconsulaires et quand la puissance publique vient s'allier en lui à sa bonne volonté pour détourner les ennemis de l'Église de leurs actes criminels et sacrilèges, illustre seigneur et très honorable fils ? Nous craignons cependant une seule chose dans ton exercice de la justice : c'est qu'en considérant combien les violences commises par des hommes impies et ingrats contre la société chrétienne l'emportent en gravité et en atrocité sur les violences qui se commettent envers les autres hommes, il t'arrive dans la répression, de considérer davantage l'énormité des crimes que la mansuétude chrétienne : de cela, par le Christ Jésus nous te prions, de ne rien faire. Car nous ne cherchons pas à nous venger de nos ennemis sur cette terre, et, quelles que soient nos souffrances, elles ne doivent pas nous resserrer le cœur jusqu'à nous faire oublier les prescriptions de celui pour la vérité et au nom duquel nous souffrons : nous aimons nos ennemis et nous prions pour eux. Afin qu'à partir de ces jugements et de ces lois terribles ils n'encourent pas les peines du jugement éternel, nous désirons les ramener dans le droit chemin et non pas les tuer ; nous ne voulons ni que soit négligée la leçon qui doit leur être administrée, ni que leur soient appliqués les supplices qu'ils méritent. En conséquence, réprime leur faute, mais de telle sorte qu'ils puissent regretter d'avoir péché.

Laisser au coupable la possibilité de se repentir fut toujours la position d'Augustin à propos de la peine de mort, et cela au nom de la mansuétude de la Mère Église qui n'a pas d'autre raison d'être, en tant que Corps du Christ, que le salut de l'humanité.

➤ **L'édit de tolérance 410**

Fin 409, suite à son échec militaire contre Alaric qu'il voulait repousser d'Italie, Olympius est renvoyé et s'enfuit. Les Germains, le plus souvent ariens ou païens, entrent à la Cour et y occupent des places importantes. Et cela va amener Honorius à infléchir sa politique religieuse.

Au printemps 410, il adresse au chef de l'armée d'Afrique, Heraclianus, un édit de tolérance qui rend la liberté de culte aux hérétiques et aux païens, si bien qu'en Afrique, on en revient à la situation antérieure à 405. Les donatistes relèvent la tête et Macrobius, qui, entre-temps, a succédé à Proculeianus, fait une entrée triomphale à Hippone, escorté par ses prêtres et ses circoncellions pour y récupérer l'ancienne basilique donatiste annexée par l'autre Église.

Lettre 108, 14 d'Augustin à Macrobius :

Il est une parole du Psalmiste que les gens de votre parti nous appliquent avec plus de calomnie que de vérité; c'est celle-ci : « *Leurs pieds sont légers pour courir pour verser le sang* » (Ps 13,3) ; c'est plutôt nous qui avons éprouvé la vérité de ce passage de l'Écriture, avec vos circoncellions et vos clercs, qui ont exercé tant d'atrocités sur des corps humains et répandu en tant de lieux le sang des nôtres. Leurs chefs t'escortaient avec leurs troupes, à ton entrée dans ce pays, chantant des cantiques à la louange de Dieu; et de ces chants sacrés, ils se font comme une trompette de bataille dans tous leurs brigandages. Un autre jour, néanmoins, leur conduite t'inspira plus d'indignation que leurs hommages de plaisirs; tu leur fis entendre, en langue punique, à l'aide d'un interprète et avec une noble et généreuse liberté, des paroles justement sévères qui les piquèrent au vif ; ils sortirent comme des furieux du milieu de l'assemblée, ainsi que nous l'avons ouï dire à des témoins, mais, après que leurs pieds se furent élancés pour répandre le sang, tu ne voulus pas purifier avec de l'eau salée le pavé qu'ils avaient foulé, comme tes clercs ont cru devoir le faire à la sortie des nôtres.

La Lettre d'Augustin resta sans réponse. Pourtant elle était pleine de bienveillance du moins dans ses débuts. Ainsi au § 2 :

C'est ici que je gémissais sur l'état de contrainte où tu t'es placé, d'autant plus que, d'après ce que j'entends, tu es un jeune homme d'un bon naturel. Il n'y a qu'une mauvaise cause qui puisse forcer à une réponse semblable. Mais si tu y réfléchis, mon cher frère, si tu juges sainement, si tu crains Dieu, aucune nécessité ne peut t'obliger à persévérer dans une cause mauvaise.

Fidèle à lui-même, Augustin appelle son adversaire à revenir de son erreur et à le rejoindre dans l'Église catholique. Mais c'est en vain : quelques temps plus tard, Macrobe re-baptise un sous-diacre catholique, Rusticianus : même si ce n'était pas une grande perte, car l'homme était peu recommandable, c'était quand même une défaite pour l'Église d'Augustin.

➤ **Vers la conférence de Carthage de juin 411**

Le 14 juin 410, un concile général réuni à Carthage envoie quatre évêques à la Cour, dont Possidius de Calama, avec pour mission de demander l'abrogation de l'édit de tolérance et surtout la convocation d'une conférence entre les deux Églises.

Honorius les écoute avec d'autant plus de bienveillance que la fidélité du comte d'Afrique, Héraclianus, a fait échouer une tentative de main mise sur l'Afrique par le préfet de Rome Flavius Attalus, poussé et soutenu par Alaric.

En réponse à la première demande, le 25 août, la chancellerie de Ravenne adresse une ordonnance au comte d'Afrique abrogeant l'édit de tolérance du printemps précédent : les hérétiques convaincus du délit de réunion risquent la proscription et même la décapitation.

Quant à la demande de conférence, l'ordonnance du 14 octobre 410 charge le tribun notaire Flavius Marcellinus de la convoquer sans tarder, car la volonté d'Honorius est d'en finir au plus vite avec « la vaine erreur et le schisme stérile », qu'il nomme *superstitio*. Les débats devront se conclure par la victoire de la raison sur l'hérésie, ce qui fait qu'on était loin d'un véritable arbitrage...

La mission de Marcellin est sans doute quelque peu retardée par les suites de la prise de Rome et de son sac, entre les 24 et 27 août 410, par les Wisigoths d'Alaric, car il faut gérer l'afflux des nombreux réfugiés qui ont pu fuir l'Italie. Dont Pélage et son disciple Célestius.

Le 19 janvier 411, la convocation est affichée à Carthage et diffusée dans toute l'Afrique. Le texte du tribun notaire s'efforce d'atténuer la brutalité de l'ordre impérial : il vante les bienfaits du dialogue et souligne que cette conférence est demandée par des gens de l'un et l'autre camp.

La conférence s'ouvrira le 1^{er} juin 411, mais nous en parlerons la prochaine fois.